VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 28
RACHAT D'IMMEUBLE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF AUVERGNE ET REVENTE 30 RUE DE LA LIEVE

L'Établissement Public Foncier Smaf Auvergne a acquis pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand l'immeuble cadastré BZ n°109 d'une superficie de 358 m², sis 30 rue de la Lième à Clermont-Ferrand, afin de permettre une requalification urbaine à l'angle des rues Lième et Morny.

Afin de concourir à l'objectif défini ci-dessus, il est proposé de racheter ce bien aujourd'hui dans un état médiocre et de le revendre à la société Nexity qui souhaite réaliser, sur les 30 et 32 rue de la Lième, une opération d'ensemble de construction de 42 logements. Ce projet sera présenté à l'architecte conseil qui devra le valider.

Concernant le rachat à l'EPF Smaf Auvergne, le prix de cession hors TVA s'élève à 182 430,70 €. Sur ce montant s'ajoutent des frais d'actualisation pour 626,83 € dont le calcul a été arrêté au 1er avril 2020 et une TVA sur marge de 125,37 €, soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de 183 182,90 €. La Ville a déjà réglé à l'EPF Smaf 88 465,33 € au titre des participations, le montant dû est donc de 94 717,57 €.

Compte tenu du prix de rachat de cet immeuble et au vu de l'estimation des Domaines en date du 2 juillet 2019 la revente à la société NEXITY pourra s'effectuer au prix de 183 000 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il vous est proposé, en accord avec votre commission :
- d'approuver le rachat à l'EPF Smaf de l'immeuble cadastré BZ n°109, situé au 30 rue de la Lième,
- d'approuver la revente des mêmes biens à la société NEXITY, ou toute société qui se substituerait à elle, au prix de 183 000 €,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous actes ou documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération,
- de désigner Maître Frédéric Martin, notaire à Clermont-Ferrand.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 8 JAN. 2020

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à l'Urbanisme



Grégory BERNARD



Parcelle BZ 109

30 rue de la Lièvre Clermont-ferrand

mercredi 17 avril 2019

Plan issu des données du service SIG de la Direction des Usages Numériques

www.clermontmetropole.eu